



COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MAI 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 8
Pouvoirs : 4
Absents excusés : 5
Absents : 2
Votants : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE VINGT-CINQ MAI à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 16 MAI 2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Marielle MERMOUD, Mme Elisabeth MOLLARD, Mme Peggy LE BRUCHEC.

ABSENTS EXCUSES : M. Michel BELIN (donne pouvoir à François BARBIER), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), M. Florian GIBIER (donne pouvoir à Jean-Luc MATTEL), Mme Noëlle GRAVAUD (donne pouvoir à Gaëlle BLANCHARD), Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : Etienne JACQUET, Antoine BOISSET

OBJET : CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE ENEDIS ET LA COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE POUR L'IMPLANTATION D'OUVRAGES ELECTRIQUES SUR LA PARCELLE SECTION B N°2609

DEL2023-64

Rapporteur : Jean-Luc MATTEL

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés par ENEDIS emprunteront la parcelle communale Section B n°2609.

La convention de servitude Enedis, le plan cadastral ainsi que la fiche d'identité propriétaire sont joints en annexes de la délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

Pour : 12	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

Article 1 : DE VALIDER la convention de servitudes entre ENEDIS et la commune des Contamines-Montjoie pour l'implantation d'ouvrages électriques sur la parcelle cadastrée section B n°2609.

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

En Mairie, le 25 mai 2023
Le Maire,
François BARBIER



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le



ID : 074-217400852-20230525-DEL202364-DE